

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

ADMINISTRATION GENERALE

Taxes

Vote des taux 2019 :

Taxe d'habitation : 4.38 %
Taxe foncier bâti : 2.66 %
Taxe foncier non bâti : 21.14 %
Cotisation foncière des entreprises : 28.64 %

Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 :

Zone 1 (Largentière) : 11.50 %
Zone 2 (Chassiers, Chazeaux, Tauriers, Rocher, Uzer, Laurac, Montreal, Prunet) : 11.50 %
Zone 3 (Joannas et Sanilhac) : 10.45 %

Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour l'année 2020 : 37117 euros.

Redevance spéciale :

Dénonciation des conventions concernant la redevance spéciale à compter du 31/12/2019 concernant le fait que les bacs de collecte des résiduels sont à la charge du professionnel à compter du 01/01/2020.

Validation des tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2020 et du calcul des formalités de l'assiette de facturation.

Personnel :

Poste mutualisé d'un technicien avec la CDC BASSIN D'AUBENAS pour le volet agricole, pour une période de deux ans, à hauteur de 20 % pour la CDC VAL DE LIGNE, avec un accord de financement par le LEADER.

Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 07, pour le risque Prévoyance.

Création d'un poste de coordonnateur enfance jeunesse à compter du 1^{er} novembre 2019.

Relais d'assistantes maternelles : Renouvellement du poste de responsable du relais d'assistantes maternelles pour une durée de 3 ans avec une durée de travail de 20 h à compter du 1^{er} septembre 2019.

Logement siège CDC Val de Ligne :

Renouvellement du bail pour 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2019, et pour un montant de 572.09 euros (hors charge).

Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Achat de conteneurs à l'entreprise ORYXIA pour un montant de 5807.10 euros TTC.

Reconduction du marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif avec l'entreprise PLANCHER pour l'année 2020.

Finances :

Mise en non-valeur de différents titres : titre 181 pour un montant de 0.5 euros sur 2015, le titre 287 de 250 euros sur l'année 2014, le titre 191 sur l'année 2011 de 250 euros, le titre 217 sur l'année 2015 de 250 euros soit un total de 750.50 euros. Mise en non-valeur le titre 215 sur l'année 2018 de 0.5 euros et le titre 162 sur l'année 2012 de 850 euros.

Le cabinet KPMG a été retenu à hauteur de 5 000 euros HT, afin de faire une analyse objective et neutre de la situation financière actuelle de la CDC VAL DE LIGNE, et d'avoir une vision précise de la stratégie financière à porter sur la période 2019 – 2025.

Répartition dite de droit commun pour le FPIC 2019.

Validation de la participation à hauteur de 6341 euros concernant le projet de la Maison des Internes sur le centre hospitalier d'Ardèche Méridionale.

Reconduction des attributions de compensations pour 2019 au profit des communes membres.

Contrat de prêt pour la fibre optique à la maison de 390.000 euros sur 40 ans à un taux de 1.06%, auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Durée d'amortissements : validation de la durée d'amortissement pour le fonds de concours de la Mairie de Laurac à 15 ans, fonds de concours CHARME pour la maison des internes à 15 ans, les aides financières particuliers dans le cadre de l'OPAH à 10 ans.

Indemnité des percepteurs, de 406.38 euros pour M. BOFILL du 1^{er} janvier au 30 aout et de 203.18 euros pour M. GUERGUESSE du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Une subvention de 3000 euros a été attribuée en solidarité de la commune du TEIL.

Un don de 3255.33 euros a été fait par l'Association TENNIS CLUB DE LARGENTIERE au profit de la Communauté de Communes.

Le bureau ECOFINANCES COLLECTIVITES a été retenu pour assurer une formation de deux jours auprès des élus et des secrétaires suite à l'acquisition d'un logiciel permettant de travailler sur les bases fiscales pour un montant de 3600 euros, et une convention d'accompagnement à la fiscalité locale a été signée.

Modification des statuts :

Modification des statuts, ajout de l'Action jeunesse pour les 12-25 ans avec le point information jeunesse itinérant.

Contrat de transition écologique porté par le Département de l'Ardèche

Approbation du Contrat de Transition Ecologique concernant le territoire et de sa charte.

Assurances :

Renouvellement du contrat d'assurance pour les bâtiments et la responsabilité civile personnel avec Groupama soit 4269.17 euros TTC par an pour le budget de la CDC VAL DE LIGNE, et 435.22 euros TTC par an pour le budget de l'OIT, et ce renouvelable jusqu'au 31 décembre 2022.

Divers :

Motion de soutien pour le maintien de la trésorerie de Joyeuse.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Diagnostic du Contrat enfance jeunesse 2019 – 2022.

Validation du contrat enfance jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'Allocation Familiale et la MSA.

Mise en place du projet PLAN MERCREDI avec le collège la Ségalière pour l'année scolaire 2019/2020 et prendre en charge le cout du transport des élèves pour le déplacement jusqu'au Stade de la Prade.

Convention 2019 – 2022 avec l'association l'ILOT Z'ENFANTS

CENTRE DE LOISIRS

Validation du projet éducatif ALSH et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de janvier 2019 à décembre 2022.

Création d'un poste de vacataire pour l'atelier de modelage – travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu

Recrutement d'un directeur adjoint pour le centre de loisirs à compter du 1^{ier} septembre 2019 et ce pour un an.

Modification des tarifs concernant les contrats engagements éducatifs notamment pour les séjours de vacances:

Durée	Animateur sans formation + 18 ans	Stagiaire	Avec BAFA
½ journée	17,50 €	27,50 €	35 €
Journée	35,00 €	55,00 €	70 €
Séjour de vacances	46.05 €	72.40 €	92.10 €

Modification de la convention avec la Mairie de Largentière à compter du 1^{ier} janvier 2020 concernant l'agent mis à disposition de la Mairie de Largentière pour les besoins périscolaires à hauteur de 39.76 %.

Constitution d'un groupement de commande pour la période de septembre 2019 à aout 2022, concernant la fourniture et la livraison des repas des restaurants scolaires et des centres de

loisirs, avec une modification dans le groupement car il faut prendre en compte la commune de VERNON

CRECHE

Convention d'objectifs avec l'association crèche PITCHOUNES pour l'année 2019 et reconduction de la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien UT DDT à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2021.

ENFANCE JEUNESSE :

Programme AJIR (Ardèche, jeunesse, innovation, ruralité) : Mise en place d'un point information jeunesse itinérant sur le territoire avec un cout annuel de 3800 euros HT. L'action est confiée à la Mission Locale.

ECONOMIE

Participation au village des métiers d'arts d'Aluna Festival, avec une participation de 800 euros afin d'installer un stand avec 4 artisans d'art et un espace pour la promotion du territoire.

Participation à la MISSION LOCALE pour l'année 2019 de 1.50 euros par habitant.

Convention avec le CAUE pour l'année 2019 pour un montant de participation de 4 500 euros.

Convention de partenariat à l'accompagnement économique signée avec la CHAMBRE DES METIERS, pour 3 ans, avec une participation de 8580 euros annuelle.

Convention de partenariat à l'accompagnement de la commune de Largentière pour la mise en valeur des professionnels des métiers d'art sur le marché nocturne par la chambre des Métiers pour l'année 2019 et à hauteur de 1224 euros.

Participation à la maison de saisonnalité pour l'année 2019 pour un montant de 5301 euros.

Avenant pour l'année 2019 avec l'ADIL pour un montant de 2115 euros pour l'année 2019.

Versement d'un fonds de concours à la mairie de CHAISSIERS pour le financement d'un panneau d'information pour un montant de 102 euros.

Accord d'un fonds de concours à la Mairie de LAURAC d'un montant de 10.000 euros pour des travaux d'aménagement pour la réalisation de 3 commerces dans le bourg centre de la commune.

Un supplément de fonds de concours est accordé à la Mairie de LAURAC pour un montant de 10.000 euros, et cette somme sera inscrite au budget 2020.

Signature de la convention CAUE/ALEC en vue de l'étude « mobilités et densités » pour 2020 et ce pour un montant de 3000 euros.

Validation de la demande de Mme BOLLENS Loriss, gérante du salon de coiffure NEO HAIR STUDIO à Largentière pour une aides au développement de petites entreprises pour un montant de 1513 euros.

Validation du dossier de M BOURGES gérant de la boulangerie Les Délices de Denis à CHASSIERS, au titre d'une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce, avec un montant maximum de subvention de 1538 euros.

Validation du dossier de Mme GUERGOUZ gérante de la laverie le Petit Lavoir à LARGENTIERE au titre d'une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce, et ce pour un montant maximum de 2500 euros.

DECLARATION DE PROJET :

Suite au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de CHASSIERS en vue de permettre l'implantation d'un complexe hôtelier aux RANCHISSES, un avenant de 1250 euros du bureau d'étude AMUNATEGUI a été établi.

DOSSIER CENTRE BOURG :

Validation de la participation à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de LYON pour l'année 2019 pour un montant maximum de 2691.20 euros TTC.

Avenant fixant les conditions juridiques de cession des biens acquis par EPORA.

OPAH

Validation de l'attribution de subvention pour le dossier de M. ROUGETET à hauteur de 17 950 euros (soit 7.5%).

Validation de l'attribution de subvention pour le dossier de M. VASSIEUR Bernard à Largentière de 9000 euros

Concernant les dossiers PO ENERGIE et les dossiers PO ADAPTATION, il faut rester dans une enveloppe de 2 500 euros pour l'année 2019.

Validation du bilan à mi-parcours du PLH de la CDC VAL DE LIGNE.

Tout pouvoir est donné à Monsieur le Président pour mener à bien les demandes de subventions annuelles de 2019 et jusqu'à la fin de l'OPAH soit juin 2023.

Validation du règlement de versement de subvention au particulier.

Adhésion à ALEC 07 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche) pour un coût de 1 902.30 euros soit un coût de 0.30 euros par habitant.

Désignation de délégués pour ALEC 07 : M. DELEUZE Johan, délégué titulaire, et M GLEYZE Jean Luc, délégué suppléant.

CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE JEUNESSE

Demande de subvention de 100.000 euros au Département au titre du PASS TERRITOIRE 2019 -2ème partie – accord du Département d'une subvention de 105 000 euros le 1er juillet 2019

Demande de subvention complémentaire auprès de la Région.

Demande de subvention supplémentaire à la Caisse d'Allocations Familiales – accord par la CAF le 26 novembre 2019 d'un prêt pour un montant de 20 000 euros et d'une subvention de 80 000 euros

Réalisation d'un emprunt de 1.300.000 euros à la Caisse d'Epargne sur 24 mois au taux de 0.81 % dans l'attente des subventions.

Travaux : Entreprise SUN FACADES est retenue pour un montant de 51.761,90 euros HT pour le lot 8.

MAISON DE SANTE

Restitution de la caution à l'ASA, pour un montant de 724.39 euros, du fait de son départ de la MSP.

Mise à disposition à titre gracieux aux sages-femmes la salle des urgences.

Consultation pour le ménage à compter du 1^{ier} janvier 2020 et pour une durée de 3 ans.

Installation d'un auvent devant la porte d'entrée par l'entreprise CMV moyennant 6642 euros HT.

Deux professionnels intègrent la maison de santé avec un montant de loyer de 9.04 euros par m2 et une provision de charges de 3euros par m2.

Deux représentants en la personne de M VIELFAURE et Mme BAULAND sont désignés dans le cadre du contrat local de santé.

BATIMENT LA PRADE

Aménagement dans le bâtiment de la Prade pour un montant de 17542.88 euros HT, avec une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% (fermeture de la partie préau afin de le transformer en local) – subvention accordée le 10 juillet 2019 pour un montant de 17 542.88 euros.

les entreprises retenues sont :

Lot 1 : GERVOIS Mathieu pour un montant de 5 528.98 euros HT + 1500 euros HT pour un drain.

Lot 2 : DESFACHELLE pour un montant de 4988.23 euros HT

Lot 3 : CHARBONNIER Jérôme pour un montant HT 2 030 euros

Lot 4 : RIEUSSET pour un montant HT 1 024 euros

Lot 5: ROBERT Gilbert pour un montant de 1228 euros HT

Une convention de mise à disposition du local à la Prade à l'association les Restos du Cœur a été signée à compter du 1^{ier} décembre 2019, et ce pour une durée de 3 ans pour un montant de 1200 euros annuel – montant du loyer sans changement.

Les Restos du cœur accordent une subvention d'un montant de 3 600 euros.

VOIE VERTE

Accord sur la sous-traitance d'une partie du lot 2 concernant le marché de travaux d'aménagement de la voie verte par l'entreprise SAS C CLOT à savoir la fourniture et la pose de mobiliers urbains pour un montant de 25416 euros HT.

Avenant sur le lot 2 pour JARDINS DE PROVENCE, à hauteur de 6240 euros.

SCHEMA VELO

Lancement de l'ingénierie Vélo, avec une participation de 4000 euros maximum par an.

La Communauté des communes des Gorges de l'Ardèche est désignée Chef de fil, porteuse du dossier et coordonnatrice.

Mise en place d'un groupement de commande ou d'une convention de partenariat pour lancer le marché public d'étude et le recrutement d'un agent.

Participation à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le département pour l'achat du mobilier de Vélo.

Attribution de 17 arceaux Vélo par le département.

OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME

Validation du contrat ETAPE qui à pour projet de formaliser sur la période 2019 – 2021 les conditions de partenariat entre l'ADT (Agence de développement touristique de l'Ardèche), l'OIT et la Communauté de Communes.

Travaux de rafraîchissement pour les locaux de l'OIT par l'entreprise ARMAND moyennant la somme de 1490 euros.

Visites guidées organisées avec ARDECHE EN TETE moyennant un cout de 840 euros pour 7 visites.

Budget pour la fête de la randonnée 2019 de 4048.40 euros.

Réalisation d'un site internet sur l'OIT avec pour prestataire IRIS au prix de 19639 euros HT, et 535 euros HT par an de frais de fonctionnement.

Recrutement d'un agent contractuel pour deux mois du 1^{er} juillet au 31 aout.

Recrutement d'un agent contractuel pour la période du 15 juillet au 30 septembre, pour 20 heures hebdomadaire.

Répartition des frais de déplacement pour le salon du randonneur à Lyon, soit 86.54 euros pour chaque structure (SPL DE CEVENNE DE L'ARDECHE et CDC VAL DE LIGNE)

Acquisition du module de visite géo localisée de Largentière au prix de 1200 euros HT, et vente de la visite au prix de 6 euros avec 3 euros reversés à SAS GEOLG, qui assure la prestation des visites sur les communes de CHASSIERS et de LARGENTIERE.

Application du tarif de revente des topoguides BEAUME DROBIE au prix de 4 euros l'unité.

Les barèmes de la taxe de séjour sur 2020 sont inchangés, seul le taux pour les hébergements en attente de classement passe de 5 % à 3 %.

Attribution d'une subvention de 500 euros à l'Association CLAIR D'ETOILE ET BRIN DE JARDIN.

Admission en non-valeur le titre 50/23 de l'année 2013 pour un montant de 92.25 euros.

Edition du Guide avec AF COMMUNICATION pour un montant de 3000 euros HT.

Convention pour le plan d'action 2019 de la destination « vignobles sud Ardèche » moyennant 2 000 euros HT.

CULTURE

Attribution de 1 500 euros à l'association LABEAUME EN MUSIQUE, 3 000 euros à l'association AU DELA DU TEMPS, au titre des subventions de la compétence culture.